



Compte-rendu de la réunion d'information sur le mouvement national de mutations des inspecteurs le 11 mai 2021

La réunion présidée par Mme Christelle BORG, chef du bureau RH-1C, entourée de ses équipes, s'est déroulée en audio et visio-conférence, dans des conditions matérielles perfectibles.

Tous les mouvements de mutation se dérouleront désormais dans le cadre juridique fixé par les lignes directrices de gestion - LDG - qui vient modifier fortement les règles applicables jusqu'à présent.

Toutefois, l'année 2021 est encore une année de transition et l'administration a invité les représentants des personnels à lui présenter les situations de collègues encore en difficulté après la publication du mouvement national.

A ce jour, 22 services ont été relocalisés dans le cadre du NRP (nouveau réseau de proximité).

L'administration a rappelé que désormais, ce sont les priorités qui prévalent : c'est la fin de l'application de la « règle des 50 / 50 » (*un collègue prioritaire affecté, un collègue muté en convenance personnelle*).

L'administration affirme qu'il y a une transparence accrue pour les agents en raison de la publication de tableaux de classement (sauf postes au choix).

L'administration reconnaît un taux de satisfaction global des demandes de 60 % au lieu de 71 % l'an dernier.

Les demandes prioritaires sont relativement stables : 426 en 2021 pour 424 en 2020, mais leur taux de satisfaction est en baisse, s'établissant à 76 % contre 92 % l'an dernier.

Les appels à candidature permettent de pourvoir les postes au choix. Ces candidatures sont en constante augmentation : 1 260 en 2020 et 1 370 en 2021.

Pour les lauréats de l'examen professionnel, et les promus par liste d'aptitude, le taux de satisfaction est de 77%, dont 90% sur leur premier vœu ; toutefois, 2 collègues ont été affectés d'office dans le Département des Yvelines.

182 Inspecteurs stagiaires ont obtenu un poste au choix.

100 emplois restent vacants dans les DISI.

Pour les Services centraux, 350 demandes de titulaires et 262 demandes de stagiaires ont été formulées.

120 inspecteurs titulaires et 102 inspecteurs stagiaires ont reçu une affectation dans les services centraux. Ces chiffres sont proches de ceux de l'année dernière.

*

*

*

La CGC ainsi que les autres organisations syndicales font part du mécontentement de nombreux collègues : à l'issue du mouvement national, des stagiaires sont affectés sur des Départements et des postes que des titulaires ne parviennent plus à obtenir.

Il n'est pas possible d'être affecté dans certains Départements si l'on n'est pas prioritaire. Quelques Directions n'arrivent même pas à absorber toutes les demandes prioritaires.

En outre, certains Départements sont actuellement fermés aux mutations d'Inspecteurs en « convenance personnelle », alors même que des Inspecteurs stagiaires y sont affectés.

A noter également qu'à l'issue du mouvement 2021, de nombreux collègues ultra-marins ne parviennent pas à se revenir chez eux ni à rejoindre leurs proches.

Quelle sera le sort des 1 000 inspecteurs de la promotion suivante 2021/2022 et l'impact sur la situation de leurs autres collègues plus anciens ?